



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 08 octobre 2025

Délibération n° DEL_2025_0135

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Monsieur Roland LONJON, Monsieur Rachid ANBAR, Madame Celine GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

Objet :	Rue du docteur Michel Arnaud : dissimulation réseau basse tension : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a été sollicité afin de dissimuler les réseaux de basse tension et de communications électroniques sur supports communs de la rue du Docteur Michel Arnaud.

Dissimulation du réseau basse tension

La ville du Puy-en-Velay souhaite dissimuler le réseau basse tension de la rue du Docteur
Délibération n° DEL_2025_0135 du mercredi 08 octobre 2025

Michel Arnaud.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies auquel la commune est adhérente. Ces travaux ont été estimés à **54 214,51 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut réaliser ces travaux dans le cadre du Programme « Article 8 du Cahier des Charges » en demandant à la commune une participation de 50 % du montant HT de la dépense, soit :

$$54\,214,51 \times 50 \% = 27\,107,26 \text{ €}.$$

Enfouissement des réseaux de communication électroniques sur supports communs

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé conformément à la convention cadre signée le 30 juin 2015, entre le Syndicat d'Énergies et ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles est estimée à **5 751,86 € TTC.**

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux pour lesquels il appellera, auprès de la commune, une participation de :

$$5\,751,86 - (125 \text{ m} \times 8 \text{ €} \times 1,25) = 4\,501,86 \text{ €}.$$

Montant total de la participation de la ville du Puy-en-Velay :

Dissimulation du réseau basse tension	27 107,26 €
Enfouissement des réseaux de communication	4 501,86 €
Montant total participation	31 609,12 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE les avant-projets de mise en souterrain du réseau basse tension et l'enfouissement des réseaux de communications électroniques sur supports communs de la rue du Docteur Michel Arnaud proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à **31 609,12 €** et autorise Monsieur le Maire à verser ces sommes au Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, comptable public du Syndicat Départemental. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de **31 609,12 €** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 043-214301574-20251013-DEL_2025_0135-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025